

Présentation du symposium

RÉSEAUX, PLURIDISCIPLINARITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Coordonné par Annie MADRIÈRES

Psychologue du travail, exercice en libéral : L'Atelier des Métiers – 7, rue Boursault 75017 Paris
Vice-Présidente de Penser Ensemble le Travail - Mel : annie.madrieres@wanadoo.fr

Charlotte BESSON

Psychologue du travail, Service de Santé au Travail : AMIEM, Membre de Reliance et Travail
Mel : charlotte.besson@amiem.org

Myriam FROMENT

Psychologue du travail, Conseil Général 93, Membre de Penser Ensemble le Travail
Mel : mfroment@cg93.fr

Fabien GILLE

Préventeur -Psychologue du travail, exercice en libéral : ATra^{de} Conseil- 43 rue de Launay, 91240
Saint Michel-Sur-Orge, Membre de Penser Ensemble le Travail
Mel : gille.fabien495@orange.fr

Anne-Sylvie GRÉGOIRE

Psychologue du travail, Service de Santé au Travail : AICAC, Présidente de Penser Ensemble le
Travail, Membre de Reliance et Travail
Mel : annesylvie.gregoire@yahoo.fr

Annie MADRIÈRES (voir ci-dessus)

Présentation générale du symposium (A. Madrières)

La santé au travail est devenue depuis quelques années une préoccupation majeure, que ce soit de la part des pouvoirs publics comme de celle du monde de l'entreprise et plus largement des organisations. Inventer des moyens de pensée et d'actions pour permettre aux travailleurs de sauvegarder leur santé au travail, voire de la développer, est un des enjeux phare pour les professionnels de la santé au travail mais aussi plus largement pour tous celles et ceux qui sont concernés par le sujet.

La pluridisciplinarité est alors convoquée de manière explicite (législation et réglementation), particulièrement au sein des Services Interentreprises de Santé au Travail, et plus officieusement dans les autres milieux. Pour que cette notion soit réellement opérante, il s'agit de la définir, de mettre en visibilité les potentiels mais aussi les points de butée dans l'optique de construire des dispositifs durables et satisfaisants pour ceux qui y participeront et ceux qui en bénéficieront.

La construction, ou plutôt la co-construction de la pluridisciplinarité ne va pas de soi. Elle passe obligatoirement par un dialogue entre les différents acteurs qui requiert entre autres, accord sur les finalités des actions, acceptation des controverses de métier et parfois remise en cause des manières de faire.

Les psychologues cliniciens du travail sont des praticiens qui interviennent dans des milieux de travail divers et dont les formes et conditions d'exercice sont hétérogènes. Il en va de même des demandes qui leur sont adressées et des interventions qu'ils seront amenés à bâtir.

La plupart d'entre eux interviennent déjà en pluridisciplinarité ; ils sont en mesure d'avoir un regard à la fois critique et constructif pour étayer et faire progresser cette dynamique collective.

L'action pluridisciplinaire de la CRAMIF au sein d'un collectif d'ouvrières vivant diverses formes de souffrance au travail / « La banalité de la maltraitance dans un milieu de douceurs » (F.Gille)

A partir d'une intervention pendant une dizaine d'années dans une fabrique de confiseries à l'ancienne, nous allons suivre le cheminement de la réflexion d'un préventeur confronté à des violences et des maltraitements répétés faites aux ouvrières. De cette confrontation est née une volonté de mobiliser plusieurs corps de métier relevant de la prévention et une évolution de sa posture d'analyse purement technique des situations de travail vers une démarche psychosociale jusqu'alors ignorée des institutionnels du domaine des risques professionnels. Après plusieurs expériences dans la métallurgie, puis dans un organisme de sécurité sociale (CRAM) en tant que contrôleur-sécurité, il est devenu psychologue du travail de terrain. Il a créé sa propre structure et réalise des interventions en binôme avec ses homologues. Une identité de psychologue construite autour du souci des autres au travail, centrée sur l'approche du rapport subjectif au travail et orientée vers la pluridisciplinarité.

Cette communication veut contribuer à ouvrir une brèche dans le mur d'indifférence du sort des salariés de certaines petites entreprises (TPE). Des possibilités d'action encourageantes existent, lorsque quelques intervenants « sachants » mobilisent leur discipline respective en croisant leurs regards : des regards singuliers portés sur des situations singulières pour retrouver le sens des situations, une façon originale de soutenir la santé au travail de ces salariés.

Il sera abordé notamment :

- quelques chiffres sur les TPE et les AT-MP en France,
- le contexte et les situations de travail dégradées,
- quatre formes de souffrance au travail,
- les actions menées par chacun des intervenants,
- une construction empirique de la pluridisciplinarité pour protéger la santé et le travail,
- l'isolement paradoxal des différents intervenants dans le champ de la prévention et de la santé au travail.

Un diaporama illustrant quelques situations de travail réelles dans cette confiserie complète la présentation.

La coopération psychologue du travail et médecin du travail comme mode d'accompagnement des agents atteints de maladies chroniques évolutives (M.Froment)

Depuis la reconnaissance légale du titre de psychologue des modifications se sont opérées dans notre exercice professionnel tant du côté de la manière dont le public nous perçoit que dans les liens de coopérations entre les professionnels. Cette communication tentera d'illustrer ces mouvements évolutifs en se centrant sur un dispositif qui est porté conjointement par deux professionnels de santé au travail.

La singularité du travail conjoint du médecin et du psychologue du travail est l'accent porté sur la capacité à donner un sens à la situation, à se défendre de la souffrance et à conjurer la maladie en mobilisant les ressources individuelles de l'intelligence et de la personnalité mais aussi celles de la coopération et du collectif.

L'un des objets de l'intervention du psychologue du travail est d'accompagner les agents dans ce processus pour leur permettre de s'extraire d'une position doloriste et victimaire. Aussi, nous leur proposons un soutien sous forme d'accompagnement spécifique. Surtout lorsque nous identifions que l'évènement (la maladie) a entraîné des pertes objectales ou narcissiques que le sujet ne semble pas être en mesure de surmonter sans un étayage au sens de Winnicott, qui ont des retentissements dans sa capacité à s'inscrire dans une activité professionnelle. Le dispositif clinique porté par le psychologue du travail avec l'appui conceptuel de la psychodynamique du travail pose un regard singulier sur le

sujet puisqu'il est actif dans son rapport au monde et à l'autre et l'amène à reprendre la main sur sa biographie.

Notre clinique d'accompagnement est empruntée à la psychologie clinique, nous nous centrons sur les mouvements émotionnels d'adaptabilité pour s'inscrire dans le nouvel équilibre engendré par la maladie et pour comprendre les mécanismes en jeu dans le processus de renoncement à l'activité professionnelle antérieure. Puis nous empruntons à la psychodynamique du travail pour élaborer avec le sujet les retentissements de la maladie sur les registres physique, cognitif et psychique à tenir un nouveau poste.

La spécificité de l'accompagnement est de soutenir psychiquement l'agent dans l'ensemble de ces processus, annonce, renoncement, réaménagement, reprise de travail, maintien et pérennité sur le poste.

Cette communication revient sur les fondements théoriques et conceptuels, les coopérations avec la médecine professionnelle et préventive. Quelles stratégies collaboratives le psychologue du travail, doit-il déployer avec les professionnels issus d'univers métiers différents ? Quels sont d'une part les retentissements des collaborations sur le cadre de travail du psychologue et sa place dans le processus et d'autre part comment l'accompagnement dispensé emprunt des différentes disciplines comme la psychopathologie, la psychodynamique du travail et la médecine du travail modifie-t-il la pratique du psychologue du travail ?

L'intégration des psychologues au sein des équipes des Services de Santé au Travail Interentreprises (C.Besson et A-S. Grégoire)

La réforme de la médecine du travail en 2004, a inscrit l'exercice de la médecine du travail dans le cadre plus large de la santé au travail et inclut la prévention collective menée en mode pluridisciplinaire. Après un démarrage timide, l'intégration des psychologues en SSTI s'est renforcée dès 2008. A ce jour, peu de données sont centralisées et différents métiers sont représentés : psychologues du travail, psychologues cliniciens, mais aussi psychosociologues, ce qui complexifie l'état des lieux. Les psychologues exerçant en SST couvrent divers domaines d'intervention avec des approches cliniques et sociales hétérogènes, mais orientées vers les questions de prévention de la santé au travail. Cet environnement de travail reste entièrement à découvrir et à construire, du fait notamment de l'absence de formation spécifique à ce secteur pour les psychologues et des pratiques nettement différenciées.

Aujourd'hui, les psychologues, de par leur compétence et leur savoir faire, enrichissent, voire transforment les pratiques d'intervention des SST. Ils animent des groupes de travail pour la prévention des risques dits psychosociaux, pilotent des projets transverses et pluridisciplinaires. Ils centrent leurs interventions et leurs entretiens individuels sur le rapport entre travail, organisation du travail et santé des personnes et des collectifs. Un processus de professionnalisation est en cours à travers notamment la création de l'association Reliance et Travail, une légitimation du métier de psychologue du travail dans la convention collective de 2013, des responsabilités hiérarchiques confiées ...

Mais les enjeux du développement de la profession restent à définir. En effet, quelle place pour la clinique ? Quelle indépendance du psychologue dans un contexte où le médecin du travail a pour responsabilité de coordonner l'équipe pluridisciplinaire ? Comment construire et prendre place dans ce secteur marchand et politique ? Cette communication discutera de l'intégration des psychologues en SST et des actions mises en œuvre pour contribuer au chantier pluridisciplinaire de la « santé au travail ».

Les premiers retours de la construction d'un réseau pluridisciplinaire, portée par l'association Penser Ensemble le Travail (A. Madrières)

Penser Ensemble le Travail (PELT), association de psychologues du travail diplômés du CNAM, s'est constituée en 2001 autour de buts précis : « *La promotion, la réalisation et la diffusion de l'activité professionnelle des psychologues du travail, praticiens en clinique du travail et le développement des échanges entre eux* ». En 2007, PELT organise un premier colloque destiné exclusivement aux

psychologues du travail, il s'agit alors de se retrouver et s'interroger sur le métier. Par la suite, à travers notamment les présentations de pratiques réalisées mensuellement au sein de l'association et les diverses réflexions de ses membres, il apparaît de plus en plus que si continuer à faire progresser notre métier reste indispensable, la question du travail en pluridisciplinarité se pose désormais de façon prégnante.

C'est à partir de ce constat que PELT organise en décembre 2013 les premières Rencontres Pluridisciplinaires sous le titre : « Le travail : affaire de tous » dont les principaux objectifs sont à la fois de :

- témoigner du travail d'articulation et de co-construction avec les différents acteurs,
- montrer comment les pratiques pluridisciplinaires s'enrichissent et se développent mutuellement,
- débattre sur la nécessité et la finalité du travail en pluridisciplinarité.

Deux cents personnes d'horizons divers (médecins du travail, avocats, syndicalistes, inspecteurs du travail, préventeurs, ergonomes, responsables RH, psychologues cliniciens, coachs...) assisteront à cette journée et la plupart d'entre elles feront savoir leur souhait de continuer à échanger sur le sujet. C'est ainsi que naîtra l'idée de construire un réseau pluridisciplinaire. Depuis le début de l'année 2014, trois journées : « Les Ateliers Pluridisciplinaires » ont eu lieu regroupant en moyenne une quarantaine de personnes. Ces journées ont pour but de jeter les bases d'un réseau qui permettrait aux professionnels de se retrouver pour échanger et progresser sur leurs pratiques et sur leur articulation entre elles dans la conduite de leurs interventions.

Cette communication se fera l'écho des avancées, des controverses et des interrogations qui s'expriment au sein de ces ateliers ainsi que des freins et des potentiels de cette action.

Bibliographie :

- Benoumeur, J. (2013) : La pluridisciplinarité en santé/travail : freins et leviers (L'Harmattan)
- Chaillot, P. (2009) « Psychologue au sein d'un Service de Santé au Travail », *Les cahiers des risques psychosociaux : Prévenir ensemble les risques d'atteinte psychologique au travail*, n°13, pp.8-9
- Davezies, P. (2005) « La santé au travail : une construction collective », *Santé et Travail*, n°52, pp 24-28
- De Clercq M., Lebigot F. (2001), Les traumatismes psychiques, Masson, Paris
- Dejours C., Gernet I. (2012) Psychopathologie du travail, Paris
- Dejours, C. (2000) Travail usure mentale, essai de psychopathologie du travail Bayard
- Favaro, M. (2005) Intervenir en santé mentale au travail, témoignages de quatre professionnels confirmés. INRS, NS 256
- Freud S., (1961), Introduction à la psychanalyse, Paris, Payot, 1916.
- Lhuillier, D. Clot, Y. (2010) : Agir en clinique du travail (Erès)
- Magallon, G. (2012) « Réforme de la santé au travail et risques psychosociaux », *Les cahiers des risques psychosociaux* n°19, pp24-26
- Manzano M.(2010) "Les Risques psychosociaux et le psychologue du travail... en Service de santé au travail" , *Nouvelle revue de psychosociologie* N°10: " Risques psychosociaux: une nouvelle catégorie sociale" pp179-193, Toulouse: ERE
- Marichalar P. (2014) *Médecin du travail, médecin du patron ?*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats »
- Sanson, K. (2006) : « Pluridisciplinarité : intérêt et conditions d'un travail de partenariat » (in *Le Journal des Psychologues* 9 (n° 242), p.24-27)
- Soares, A. (2002) Quand le travail devient indécent :le harcèlement psychologique au travail ; Université du Québec
- Stevens, H. (2008) « Quand le psychologue prend le pas sur le social pour comprendre et conduire des changements professionnels », *Sociologies Pratiques*, n°17, pp.1-11, PUF
- Winnicott D. W., 2006, *La mère suffisamment bonne*, Paris, Payot, coll. "Petite Bibliothèque Payot".

